

AFFAIRE N° 27. - Acquisition du terrain Herbert de FALMAS sis rue
Sainte-Anne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur de FALMAS nous ayant donné son accord pour la cession à la Commune d'un terrain de 238 m² sis rue Sainte-Anne lui appartenant pour le prix de 2 760 000 (DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE) Frs CFA, il conviendrait de prévoir le règlement de cette somme à l'intéressé. Ce terrain, je vous le rappelle, est destiné à l'extension du Petit Marché.

Je vous demande de m'autoriser, en conséquence, à imputer une somme de 2 760 000 Frs CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de divers terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.